

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

CONSEIL SYNDICAL DU 3 AVRIL 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

dont représentés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du SIVU de la Pieve de Sampiero étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Délégués de la Commune de Bastelica : MM. Jean-Baptiste GIFFON, Marien USCIATI

Délégués de la Commune de Cauro : MM. Antoine ANTONA, Paul BERNARDI, Pascal LECCIA

Délégués de la Commune d'Eccica-Suarella : MM. Paul POGGI, Vincent ROSSI

Date de la convocation :

27 mars 2025

Absents : MM. Florent BENIELLI, André FLORI (procuration à Paul POGGI)

Délibération publiée par la mairie

le : 14 avril 2025

Secrétaire de séance : M. Antoine ANTONA

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 11 avril 2025

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°001-006-2025 : Vote du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se décompose de la manière suivante :

En section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	95 703,13	302 486,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	134 552,50	27 233,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 98 536,37	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		328 792,00	329 719,00

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

En section de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	244 300,00	243 005,39
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 827,61
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		244 300,00	260 833,00

Le total du budget primitif est donc de 573 092 € en dépenses et 590 552 € en recettes.

Les deux sections sont en suréquilibre.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté
- ✓ **AUTORISE** le Maire à effectuer des mouvements de crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, et ce dans chacune des sections (sauf chapitre 012 en fonctionnement).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,
Pascal LECCIA

